



Y a t-il un un droit de travail pour les non eu en france ?

Par yves0014, le 05/05/2010 à 12:18

Bonjour,
D'abord je remercie tous à l'avance pour tous les conseils ainsi que les informations.
Je suis un jeune d'origine maghribine résidant en Italie d'une manière régulière depuis 2005. Avec tous mes papiers, j'ai un permesso di soggiorno de 2 ans valable en Italie. J'ai la famille en France et j'aimerais bien de la rejoindre. Dans ce cadre, j'aimerais bien de savoir si il est possible d'avoir un droit au travail ou non en France? De même si possible de changer mes documents et des papiers italiens par ceux de la France?
Et quelles sont les procédures pour d'être régulier en France à long terme, et conséquemment avoir le droit de travail?
Merci à tous

Par **jrockfalyn**, le **05/05/2010** à **18:59**

Bonjour,

En principe, si votre carte de résidente en Italie vous autorise sans restriction, à y exercer une activité professionnelle, cette autorisation est transposable dans tout l'espace de la communauté européenne et donc la France.

Vous pourriez alors y exercer une activité professionnelle...

Il vous faut vérifier que votre carte de résident vous permet bien de travailler sans condition...

Au revoir

Jr